

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au château Fabert en séance publique sous la Présidence de Madame Claudie FUZEWSKI, Première Adjointe au Maire.

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance :

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 27

Convoqués le :
17/02/2021

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoint au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés : Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI,
Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Madame Vanessa CARRARA.
Monsieur Francis GUEHERY, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.
Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Bernadette LAPAQUE.
Madame Pascale HOLLE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Armelle CHAMPLON.
Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Valérie BOHR.
Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

Secrétaire de séance : Madame Maryse GLEMET

=====

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 08 DECEMBRE 2020 :
approuvé à l'unanimité

=====

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

- ✓ 2020/28 : Marché à procédure adaptée n°05/2020/MLM – Enfouissement des réseaux secs rue d'Ars
- ✓ 2021/01 : Acceptation d'un remboursement d'une franchise à la suite de dommages
- ✓ 2021/02 : Fixation des tarifs des animations ados durant les vacances d'hiver 2021

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

**POINT 2021-01- Revalorisation du prix de location des salles communales
pour l'année 2021**

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance :

Rapporteur : Marc PINAULT

Nombre de pouvoirs : 7

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Nombre de votants : 27

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Convoqués le :
17/02/2021

DECIDE une augmentation à compter du 1^{er} janvier 2021, de 2 % des tarifs de location des salles communales.

PRECISE QUE :

- les tarifs « associations » sont applicables exclusivement aux associations subventionnées par la commune et dont le siège est situé à Moulins-lès-Metz.
- les tarifs « moulinois » sont applicables exclusivement aux événements familiaux concernant les personnes physiques domiciliées à Moulins-lès-Metz et inscrites sur la liste électorale.

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2021-02- Conditions financières Animations Ados - Accueil de loisirs
Vacances Hiver 2021**

Rapporteur : Léo KANNY

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les tarifs précités.

DE PRECISER que les familles qui ne s'acquittent pas de ces participations dans les délais impartis, ne pourront en aucun cas inscrire leurs enfants aux activités ados,

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2021-03- Conditions financières Animations Ados - Accueil de loisirs
Vacances Printemps 2021**

Rapporteur : Léo KANNY

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les tarifs précités.

DE PRECISER que les familles qui ne s'acquittent pas de ces participations dans les délais impartis, ne pourront en aucun cas inscrire leurs enfants aux activités ados,

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance :

Approuvé à l'unanimité.

Nombre de pouvoirs : 7

**POINT 2021-04 - Convention intercommunale pour l'aide au
fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en
Difficulté**

Nombre de votants : 27

Convoqués le :
17/02/2021

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Vu l'avis favorable de la commission scolaire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE tous les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire de Moulins-lès-Metz à signer la convention et toutes les pièces afférentes à sa mise en œuvre

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-05- Organisation des rythmes scolaires 2021-2022

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la reconduction de l'organisation scolaire à la rentrée de septembre 2021 de la façon suivante : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30. Une autorisation sera accordée afin d'avancer de 10 min l'ouverture des portes de la maternelle Saint Jean afin de laisser le temps aux familles de venir jusqu'à l'école primaire centre (éloignée de quelques mètres).

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-06- Numérotation de l'Entreprise DHR, chemin de Préville

Rapporteur : Frédéric RENAUDAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer à ce bâtiment l'adresse suivante : 2 bis chemin de Préville

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

**POINT 2021-07- : Adhésion à la Ligue Française de Protection des Oiseaux
(LPO)**

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance :

Rapporteur : Vanessa CARRARA

Nombre de pouvoirs : 7

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Nombre de votants : 27

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Convoqués le :
17/02/2021

DECIDE d'adhérer à la Ligue Française de Protection des Oiseaux au titre de l'année 2021 pour une cotisation de 200 €,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2021 -08- Appel à projet commun DETR/DSIL 2021 – Demande
de subventions**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer ces trois dossiers au titre de l'appel à projet commun DETR/DSIL 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-09- Débat d'orientations budgétaires 2021

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notré » impose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.



Pour le Maire,
La Première Adjointe au Maire,
Claudie FUZEWSKI